

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Description chimique : Bisulfite de soude , Hydrogénosulfite de sodium , solution (19-43%).
Type de produit : Produit pur en solution .
Numéro de régistration Reach : 01-2119524563-42

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.
Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.
Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).
Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11
E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919
E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles
TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven
TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, oral; H302)
Au contact d'un acide dégage un gaz toxique (Acute Tox.; EUH031)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

• Composant(s) dangereux : Bisulfite de soude ... %
• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement : Attention
• Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion. EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

BISULFITE DE SODIUM 19-43%
Code : 16012
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

- Conseils de prudence
 - Prévention : P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 - Intervention : P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise. P330 - Rincer la bouche.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3. Autres dangers**
- * Dangers physiques/chimiques : La substance se décompose, après évaporation, en chauffant au-dessus de 150 °C, produisant des vapeurs toxiques et corrosives. Lors de l'essai de corrosion sur l'aluminium, l'échantillon de solution de bisulfite d'ammonium présentait des signes de corrosion modérée.
- * Dangers sur la santé : Ne s'évapore pratiquement pas à 20 °C, sur la libération de dioxyde de soufre, une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera atteinte très rapidement. Le contact avec la peau peut provoquer une affection de la peau eczéma à base d'une réaction d'hypersensibilité.
- Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Pas de danger significatif.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

| Nom du composant(s) | % en poids | n° CAS | n° EINECS | n° index | n° Reach | CLASSIFICATION |
|--------------------------|------------|-----------|-----------|--------------|------------------|----------------------------------|
| Bisulfite de sodium ...% | : 19 -43 % | 7631-90-5 | 231-548-0 | 016-064-00-8 | 01-2119524563-42 | Acute Tox. 4 (oral); H302 EUH031 |

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

La note B (Règlement (CE) No 1272/2008) s'applique au produit ou à un ou plus de ses composants.

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Tenir le patient au calme dans une position demi-assise. Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. (év. se doucher). Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation.

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 4. Premiers secours (suite)**

- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche , Mousse , Dioxyde de carbone (CO₂) , Eau pulvérisée .
- Inadéquats : Aucun(e) .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques particuliers : Lors de l'incendie, des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se former. (E.a.
Dioxyde de soufre)

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ecoper le liquide renversé dans des récipients fermés.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte.
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

- Pour l'équipement de protection, voir section 8.
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD !
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais, obscur, bien ventilé.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.
Conserver à l'écart des : Acides , Agents oxydants .
Température de conservation: 20 - 27 °C

Matériaux d'emballage recommandés : Acier inoxydable , Polyéthylène .

Matériaux d'emballage déconseillés : Certains métaux .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Bisulfite de sodium ...% : Valeur limite (BE) : 5 mg/m³ (2014)

Valeurs limites biologiques : • Bisulfite de sodium ...% : Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

DNELs : • Bisulfite de sodium ...% : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 246 mg/m³
• Bisulfite de sodium ...% : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 73 mg/m³
• Bisulfite de sodium ...% : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 9,5 mg/kg

* PNECs : • Bisulfite de sodium ...% : Eau douce : 1,09 mg/l
• Bisulfite de sodium ...% : Eau de mer : 0,11 mg/l
• Bisulfite de sodium ...% : Station de traitement des eaux usées : 10,71 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Aréation (Si possible, par le sol), Aspiration locale .

Equipements individuels de protection

- Protection respiratoire : Masque agréé-CE contre les gaz/vapeurs anorganiques (type B, gris).
- Protection de la peau : Un vêtement de protection approprié .
- Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374):
L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
 - matière : Caoutchouc nitrile
 - épaisseur : 0,35 mm
 - délai de rupture : > 480'
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 et 13.

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

| | |
|--|--|
| Etat physique (20°C) | : Liquide . |
| Aspect/Couleur | : Incolore à jaune pâle. |
| Odeur | : Odeur de soufre . |
| Seuil olfactif | : Non applicable. |
| Valeur pH | : 3,5 - 5 |
| * Point de fusion/congélation | : < 2 °C |
| * Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) | : env. 98 °C |
| Point d'éclair | : Non applicable. |
| Vitesse d'évaporation | : Non applicable. |
| Limites d'explosivité en air | : Non applicable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible. |
| Densité de vapeur relative (air=1) | : Aucune donnée disponible. |
| Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1) | : Aucune donnée disponible. |
| * Densité (20°C) | : 1,36 kg/l (42% Solution aqueuse) |
| * Hydrosolubilité (20°C) | : 72,4 g/100 ml |
| * Log P octanol/eau (20°C) | : Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable. |
| Energie d'inflammation minimum | : Aucune donnée disponible. |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible. |
| Viscosité (20°C) | : Aucune donnée disponible. |
| Propriétés explosives | : Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives . |
| Propriétés comburantes | : Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes . |

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité : Réagit violemment avec les agents oxydants et les acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La substance se décompose, après évaporation, en chauffant au-dessus de 150 °C, produisant des vapeurs toxiques et corrosives.
Réagit violemment au contact des: Acides , Agents très oxydants => Formation de:
Vapeurs toxiques , Vapeurs corrosives .

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées , Rayons directs du soleil .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants , Produits très acides .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre .

BISULFITE DE SODIUM 19-43%
Code : 16012
SECTION 11. Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë
- * - Inhalation : En cas d'exposition prolongée: L'inhalation de vapeurs peut causer l'asthme.
Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Essoufflement .
• Eau : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : Aucune donnée disponible.
• Bisulfite de sodium ...% : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : > 5,5 mg/l (Aérosol; Guide de l'OCDE 403)
 - * - Contact avec la peau : Symptômes: Rougeur , Douleur .
• Bisulfite de sodium ...% : DL50 (Rat, admin. cutanée) : > 2000 mg/kg (Guide de l'OCDE 402)
 - * - Ingestion : Symptômes:
Nocif en cas d'ingestion. Maux de ventre , Diarrhée , Vomissement , Nausées .
• Bisulfite de sodium ...% : DL50 (Rat, admin. orale) : > 2610 mg/kg (Guide de l'OCDE 401)
 - * Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classifié. Guide de l'OCDE 404)
 - * Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classifié. Guide de l'OCDE 405)
 - Danger par aspiration : Pas considéré comme dangereux.
 - * Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas sensible .
 - Effets cancérogènes : Non repris comme carcinogène .
 - Effets mutagènes : Non repris comme mutagène .
 - Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Pas d'effets connus.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Pas d'effets connus.

SECTION 12. Informations écologiques
12.1. Toxicité

- * Ecotoxicité : Peut être biodégradable/éprouver l'oxygène.
• Bisulfite de sodium ...% : CL50 (Poisson, 96 h) : 490 mg SO₃/l (Brachydanio rerio) (Read across)
• Bisulfite de sodium ...% : EC10 (Algues, 72 h) : 28,0 mgSO₃/l (Desmodesmus subspicatus) Read across)
• Bisulfite de sodium ...% : CE50 (Algue, 72 h) : 36,8 mg SO₃/l (Desmodesmus subspicatus) (Read across)
• Bisulfite de sodium ...% : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 74,9 mg SO₃/l (Read across)
• Bisulfite de sodium ...% : CSEO (Poisson, 34 j) : 200,5 mg/l (Brachydanrio rerio) (Read across)
• Bisulfite de sodium ...% : CSEO (Daphnia magna, 21 j) : 8,41 mg SO₃/l (Read across)

12.2. Persistance et dégradabilité

- * Persistance et dégradabilité : • Bisulfite de sodium ...% : Persistance et dégradabilité : Inorganique .

12.3. Potentiel de bio-accumulation

- * Bioaccumulation : • Bisulfite de sodium ...% : Bioaccumulation : Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

- * Mobilité : • Bisulfite de sodium ...% : Mobilité : Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 12. Informations écologiques (suite)****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : • Bisulfite de sodium ...% : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible.

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom ADR/RID : -

Nom ADN : -

Nom IMDG : -

Nom IATA : -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : -

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour l'environnement : -

Polluant marin : -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : -

Symbole(s) de danger : -

N° EmS : -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Type de navire requis : -
Catégorie de pollution : -

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.
Règle(s) UE applicable(s) : Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

Réglementations nationales

- Belgique
- Allemagne : WGK : 1
- Pays-Bas : Charge de l'eau : B
Effort d'assainissement : 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

SECTION 16. Autres informations

Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.

Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

* Modification par rapport à la révision précédente.

Modifications : Révision générale
* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur(s) , Cartes chimiques)
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
Mention(s) (EU)H : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
Procédure de classification : Acute Tox. 4, oral; H302 - Méthode de calcul
Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 4, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4
ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
CO : Monoxyde de carbone

BISULFITE DE SODIUM 19-43%**Code : 16012****SECTION 16. Autres informations (suite)**

DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
CE50 : Concentration Effective médiane
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
CL50 : Concentration Létale médiane
DL50 : Dose Létal médian
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu
NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé
NVIC : Centre National d'Information toxicologique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet
RCP (Reciprocal Calculation Procedure)
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)
SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques
SOx : Oxydes de soufre
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface
vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| N° | Titre | Groupe d'utilisateurs principaux (SU) | Secteur d'utilisation (SU) | Catégorie de produit (PC) | Catégorie de procédé (PROC) | Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) | Catégorie d'article (AC) | Spécification |
|----|---|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------|---|---|--------------------------|---------------|
| 1 | Fabrication de substance | 3 | NA | NA | 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 | 1, 2, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7 | NA | ES3200 |
| 2 | Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges | 3 | NA | NA | 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 | 2, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7 | NA | ES3202 |
| 3 | Utilisation professionnelle - liquide | 22 | NA | NA | 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 | 8b, 8e, 9a, 9b | NA | ES3204 |
| 4 | Utilisation comme effaceur d'encre | 21 | NA | 0 | NA | 8a, 8b | NA | ES3206 |
| 5 | Imprégnation/modification du bois | 3 | NA | NA | 4, 6, 8b, 21, 24 | 5, 6b | NA | ES11023 |
| 6 | Imprégnation/modification du bois | 22 | NA | NA | 21, 24 | 11a, 11b | NA | ES11025 |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé</p> <p>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts</p> <p>PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | <p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques</p> <p>ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p> |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7

| | | |
|---|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantité utilisée | Montant annuel par site | 28300 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 300 jours/ an |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10 |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100 |
| conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | Inspections/maintenance régulières pour assurer l'étanchéité de l'air et éviter les rejets fugitifs |
| | Eau | en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| | Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées | 2.000 m3/d |
| | Efficacité de dégradation | 99 % |
| | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Traitement des eaux usées sur site requis. |
| | Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées | 2.000 m3/d |
| | Efficacité de dégradation | 99 % |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Oxydation chimique. |
| | | Lorsqu'il y a un traitement sur site suivi d'un traitement municipal, il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'oxydation pendant l'utilisation industrielle |
| Conditions et mesures en relation | Méthodes de | enregistrement externe et recyclage des déchets en |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | |
|--|--------------|---|
| avec la récupération externe des déchets | Récupération | tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. |
|--|--------------|---|

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19

| | | |
|---|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | 27 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 480 min |
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours / semaine |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Utilisation à l'intérieur. | |
| | | |
| conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier | prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. (Efficacité: 78 %)(Seulement PROC7) | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assure une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées | |
| | | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Eviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. porter un masque de protection visage. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable. | |
| | | |

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|--------------|--------|---------------------|-----|
| PA101187_001 | | 4/25 | | | FR |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | | | | |
|------|-----------------|-------------------|-----|-----------|-----|
| ERC4 | le pire des cas | Eau douce | PEC | 2,52mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau de mer | PEC | 0,57mg/L | 0,2 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau douce) | PEC | 25,2mg/L | 0,4 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau de mer) | PEC | 57,06mg/L | 0,9 |

Travailleurs

MEASE

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--|------------------------|---|------------------------|---------|
| PROC1, PROC2, PROC12 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,001mg/m ³ | < 0,001 |
| PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,01mg/m ³ | 0,001 |
| PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,05mg/m ³ | 0,005 |
| PROC17, PROC18 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,1mg/m ³ | 0,01 |
| PROC7 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 4,4mg/m ³ | 0,44 |

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

Pour le scaling voir : [http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool](http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling%20tool)

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée. Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition. Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2. Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. veiller à une propreté correcte et à un ordre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé</p> <p>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts</p> <p>PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques</p> <p>ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p> |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7

| | | |
|---|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantité utilisée | Montant annuel par site | 28300 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 300 jours/ an |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10 |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100 |
| conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | Inspections/maintenance régulières pour assurer l'étanchéité de l'air et éviter les rejets fugitifs |
| | Eau | en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| | Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées | 2.000 m3/d |
| | Efficacité de dégradation | 99 % |
| | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Traitement des eaux usées sur site requis. |
| | Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées | 2.000 m3/d |
| | Efficacité de dégradation | 99 % |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Oxydation chimique. |
| | | Lorsqu'il y a un traitement sur site suivi d'un traitement municipal, il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'oxydation pendant l'utilisation industrielle |
| Conditions et mesures en relation | Méthodes de | enregistrement externe et recyclage des déchets en |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | |
|--|--------------|---|
| avec la récupération externe des déchets | Récupération | tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. |
|--|--------------|---|

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19

| | | |
|---|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | 27 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 480 min |
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours / semaine |
| | Fréquence d'utilisation | 230 jours/ an |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Utilisation à l'intérieur. | |
| | | |
| conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier | prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. (Efficacité: 78 %)(Seulement PROC7) | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées | |
| | | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Éviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. porter un masque de protection visage. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable. | |
| | | |

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|-------------------|--------|---------------------|-----|
| ERC4 | le pire des cas | Eau douce | PEC | 2,52mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau de mer | PEC | 0,57mg/L | 0,2 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau douce) | PEC | 25,2mg/L | 0,4 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau de mer) | PEC | 57,06mg/L | 0,9 |

Travailleurs

MEASE

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--|------------------------|---|------------------------|---------|
| PROC1, PROC2, PROC12 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,001mg/m ³ | < 0,001 |
| PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,01mg/m ³ | 0,001 |
| PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,05mg/m ³ | 0,005 |
| PROC17, PROC18 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,1mg/m ³ | 0,01 |
| PROC7 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 4,4mg/m ³ | 0,44 |

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

Pour le scaling voir : <http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool>

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment).

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. veiller à une propreté correcte et à un ordre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation professionnelle - liquide

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé</p> <p>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts</p> <p>PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer-més</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | <p>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

Les paramètres utilisés représentent le scénario du pire de cas

| | | |
|---|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantité utilisée | Montant annuel par site | 28300 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 300 jours/ an |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10 |
| | Autre donnée. Autres informations | Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100 |
| conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Les eaux usées doivent être dirigées vers une STEP dédiées ou traitées par d'autres techniques appropriées, en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. |
| | Sol | Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Oxydation chimique. |
| | | |
| Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets | Méthodes de Récupération | enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. |

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | 27 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 480 min |
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours / semaine |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | |
|---|---|---------------|
| | Fréquence d'utilisation | 230 jours/ an |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Utilisation à l'intérieur.(Excepté PROC16, PROC18) | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assure une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées | |
| | Assurer une minimisation des phases manuelles(PROC3, PROC15) | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Eviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. porter un masque de protection visage. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable. | |
| | FFP1 masque(PROC11) | |

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|-------------------|--------|---------------------|-----|
| ERC4 | le pire des cas | Eau douce | PEC | 2,52mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau de mer | PEC | 0,57mg/L | 0,2 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau douce) | PEC | 25,2mg/L | 0,4 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau de mer) | PEC | 57,06mg/L | 0,9 |

Travailleurs

MEASE

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|-----------------------------|------------------------|---|------------------------|---------|
| PROC2, PROC12, PROC20 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,001mg/m ³ | < 0,001 |
| PROC3, | --- | Salarié - par inhalation, à | 0,01mg/m ³ | 0,001 |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | | | |
|--|-----|---|-----------------------|-------|
| PROC15 | | long terme - systémique | | |
| PROC4, PROC5, PROC14 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,1mg/m ³ | 0,01 |
| PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,05mg/m ³ | 0,005 |
| PROC17 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 1mg/m ³ | 0,1 |
| PROC16, PROC18 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 0,5mg/m ³ | 0,05 |
| PROC11 | --- | Salarié - par inhalation, à long terme - systémique | 5mg/m ³ | 0,5 |

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

Pour le scaling voir : [http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool](http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling%20tool)

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment).

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.
Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
veiller à une propreté correcte et à un ordre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation comme effaceur d'encre

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) |
| Catégorie de produit chimique | PC0: Autres produits: |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b

| | | |
|---|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 50% |
| Quantité utilisée | tonnage annuel du site (tonnes/année): | 30,96 tonne(s)/an |
| | Part utilisée régionalement du tonnage-UE: | 10 |
| | Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an) | 154782 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 365 jours/ an |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| | Autre donnée.Autres informations | Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10 |
| | Autre donnée.Autres informations | Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100 |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement | Facteur d'Emission ou de Libération: Eau | 100 |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| | Pourcentage retiré des eaux usées | 99 % |

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC0

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | 27 hPa |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | | |
|--|---|---|
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par événement (exposition orale) | 1 µL(Lixiviation accidentelle PC0) |
| | Au même moment un grignotage/mâchage est peu probable à cause du goût(Lixiviation accidentelle PC0) | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre les expositions journalières jusqu'à | 15 min |
| | Fréquence d'utilisation | 1 fois par jour |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Poids du corps | 20 kg(Enfant (6ans) PC0) |
| | Poids du corps | 40 kg(Enfant (12 ans) PC0) |
| | Zones exposées de la peau | Bout des doigts 10,6 cm ² |
| | Zones exposées de la peau | Paumes des deux mains 420 cm ² (Max PC0) |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Utilisation à l'intérieur. | |
| | On considère que les activités se font à température ambiante. | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|--------------|--------|---------------------|--------|
| ERC8a, ERC8b | --- | Eau douce | PEC | 32,6mg/L | 0,01 |
| ERC8a, ERC8b | --- | Eau de mer | PEC | 3,26mg/L | < 0,01 |

Consommateurs

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------|-------|
| PC0 | --- | Exposition orale du consommateur | 25µg/kg bw/day | 0,026 |

La valeur de l'exposition cutanée estimée est considérée négligeable. L'exposition par inhalation n'est pas supposée être pertinente. PC0 : Autre : UCN B25000 a été utilisé pour décrire la catégorie de produit. PC0 : Autre : UCN B25300 a été utilisé pour décrire la catégorie de produit.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

L'utilisateur aval travaille dans les limites données par le Scénario d'Exposition si la concentration et les caractéristiques du produit sont identiques à celles décrites dans le SE.
Les estimations d'exposition doivent être inférieures à la DNEL pour les effets locaux, oraux de la substance
Pour le scaling voir : <http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Imprégnation/modification du bois

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de processus | PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC6: Opérations de calandrage PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC5, ERC6b

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantité utilisée | Quantité quotidienne par site | 94333 kg |
| | Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): | 104814 kg / jour |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 300 |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement | Facteur d'Emission ou de Libération: Sol | 1 % |
| conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 99 %) |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| | |
|-----------------------------------|------|
| Pourcentage retiré des eaux usées | 99 % |
|-----------------------------------|------|

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC6, PROC21, PROC24

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | solide |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). | |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Ne pas inhaler les poussières / fumées / brouillards | |
| | Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. | |

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC8b

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | Solution aqueuse |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). | |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Ne pas inhaler les poussières / fumées / brouillards | |
| | Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Outil METALS EUSES IT

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|-------------------|--------|---------------------|-----|
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau douce) | PEC | 0,01mg/L | 0,4 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau de mer) | PEC | 57,06mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau douce | PEC | 2,52mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau de mer | PEC | 0,57mg/L | 0,2 |

Travailleurs

PROC6, PROC21, PROC24 MEASE

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|---|-----------------------|-------|
| PROC6 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 5mg/m ³ | 0,5 |
| PROC21 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 0,5mg/m ³ | 0,05 |
| PROC24 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 5,5mg/m ³ | 0,55 |
| PROC4 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 0,05mg/m ³ | 0,005 |
| PROC8b | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 0,01mg/m ³ | 0,001 |

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée. Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Imprégnation/modification du bois

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC11a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif) |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC11a, ERC11b

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantité utilisée | Quantité quotidienne par site | 94333 kg |
| | Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): | 104814 kg |
| Fréquence et durée d'utilisation | Exposition continue | 300 |
| Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Débit du cours d'eau de surface récepteur | 18.000 m3/d |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement | Facteur d'Emission ou de Libération: Sol | 1 % |
| conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 99 %) |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| | Pourcentage retiré des eaux usées | 99 % |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC21, PROC24

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | solide |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). | |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Ne pas inhaler les poussières / fumées / brouillards | |
| | Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Compartment | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|-------------------|--------|---------------------|-----|
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau douce) | PEC | 0,4mg/L | 0,4 |
| ERC4 | le pire des cas | STEP (eau de mer) | PEC | 57,06mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau douce | PEC | 2,52mg/L | 0,9 |
| ERC4 | le pire des cas | Eau de mer | PEC | 0,57mg/L | 0,2 |

Travailleurs

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|---|----------------------|------|
| PROC21 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 0,5mg/m ³ | 0,05 |
| PROC24 | --- | Exposition des travailleurs par inhalation. | 5,5mg/m ³ | 0,55 |

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Bisulfite de sodium ...%

Version 1.0

Date d'impression 21.03.2013

Date de révision 21.03.2013

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

| INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION | | |
|--|---|--|
| nom | BRENNTAG N.V. | BRENNTAG Nederland B.V. |
| adresse | Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk | Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht |
| pays | Belgique | Les Pays Bas |
| numéro de téléphone | +32 (0)56 77 69 44 | +31 (0)78 65 44 944 |
| numéro de fax | +32 (0)56 77 57 11 | +31 (0)78 65 44 919 |
| site web | www.brenntag.be | www.brenntag.nl |
| courriel | info@brenntag.be | info@brenntag.nl |
| activités | Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières | |
| numéro TVA | BE0405317567 | NL001375945B01 |
| procédure de rappel | Oui | |
| numéro d'urgence (24/365) | +32 (0)56 77 69 44 | +31 (0)78 6544 944 |
| SYSTEMES DE QUALITÉ | | |
| ISO 9001 | Oui | Oui |
| ISO 14001 | Oui | Oui |
| ISO 22000 | Oui | Oui |
| FSSC 22000 | Oui | Oui |
| GMP+ -feed | Oui | Oui |
| OHSAS18001 | - | Oui |
| ESAD | Oui | Oui |
| autres | - | AEO |